



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION PRECAIRE DU LOGEMENT AU
REZ-DE-CHAUSSEE SIS 296 AVENUE VICTOR
HUGO A FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) AVEC
MONSIEUR PHILIPPE LAGARDE**

**DÉCISION N° AU-19-068
EN DATE DU 28 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4937 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Marc WALCH, 11^{ème} Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer avec Monsieur Philippe LAGARDE, conservateur du cimetière nouveau situé 296 avenue Victor Hugo à Fontenay-sous-Bois (94120), une convention de mise à disposition précaire d'un logement sis 296 avenue Victor Hugo à Fontenay-sous-Bois (94120),

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Philippe LAGARDE, une convention de mise à disposition à titre précaire d'un logement de type F3 au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 296 avenue Victor Hugo à Fontenay-sous-Bois (94120), à compter du 1^{er} janvier 2019, moyennant le versement d'un loyer fixé mensuellement, au titre de la première année, à 406 € ainsi que 70,91 € de charges provisionnelles.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de la prévention, de la
sécurité publique, des affaires juridiques et du
domaine,

Signé

Marc WALCH